

**SÉANCE DU 6 JUIN 2018**

---

**DÉCISION N° 2018 / 43 / SAINT\_GOBAIN\_PLACOPLATRE\_GYPSE\_VAUJOURS/ 1**

---

**PROJET D'UNE CARRIÈRE DE GYPSE ET DE RECONVERSION  
DU FORT DE VAUJOURS PAR LA SOCIÉTÉ PLACOPLATRE  
(GROUPE SAINT GOBAIN)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants,
- vu le courrier de M. Hervé de MAISTRE, Directeur Général de la Société Placoplatre, en date du 15 mai 2018 demandant la nomination d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable, en application de l'article L.121-17, et selon les modalités de l'article L 121-16-1

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

Madame Dominique SIMON et Monsieur Laurent PAVARD sont désignés garants de la concertation préalable du projet de création d'une carrière de gypse et de reconversion du Fort de Vaujourns par la Société Placoplatre (Groupe Saint Gobain).

La Présidente



Chantal JOUANNO